

# Agent de protection rapprochée

RNCP41788 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                   |
| Code(s) NSF             | 344                        |
| Formacode(s)            | 42812                      |
| Code(s) ROME            | K2503                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 18/12/2025                 |
| Date d'échéance         | 18/12/2028                 |

## Certificateur(s)

SECOPROTEC · SIRET : 79087357400020

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme        | SIRET          | Habilitation                     |
|------------------|----------------|----------------------------------|
| AP PRO           | 89485787900023 | Former et organiser l'évaluation |
| M2S33 FORMATIONS | 83464473400016 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de protection rapprochée exerce auprès d'une autorité, d'une personnalité, qui est exposé à un risque du fait de ses activités, de sa position hiérarchique, de sa représentation, et des son aura médiatique. Son but donc est de protéger l'intégrité physique d'une personne, notamment dans ses déplacements (sécurisation des lieux en amont). Indirectement, le dispositif peut permettre de protéger la personne de tentatives de captation d'images la visant. Lors des conflits sociaux ou de manifestations sur la voie publique, les agents de protection rapprochée sont ainsi employés pour assurer l'intégrité physique des dirigeants ou des journalistes.

### ACTIVITÉS VISÉES

organise, prépare et assure la sécurité d'une personne quel que soit le lieu et lors de ses déplacements, quel que soit le moyen de transport, tout en respectant la législation et la réglementation du pays dans lequel il se trouve, dans un contexte national, européen ou mondial, avec des menaces potentielles avérées ou pas et dans des situations sécuritaires pouvant être dégradées, réalise une analyse des risques potentiels sur les itinéraires empruntés ainsi que les lieux de destination,  
sécurise les déplacements à pied en mettant en œuvre les techniques d'escorte et d'observation,  
sécurise les déplacements en véhicule en mettant en œuvre les techniques adaptées,  
gère les conflits en utilisant les techniques adaptées,  
assure l'intégrité physique de la personne à protéger en utilisant les techniques de défense et d'immobilisation,  
sécurise un site en contrôlant et gérant les accès par des moyens de détection, physique ou mécanique en tenant compte de la menace terroriste,  
sécurise un véhicule par une fouille et par les techniques de dépoussiérage,  
réalise les gestes de premiers secours et de secours tactique,

exécute de façon efficace les premiers secours sur une victime en attendant les secours et les gestes de secours tactique d'urgence dans une situation pouvant être dégradée ou en environnement hostile.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Cette certification vise à attester des compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'agent de protection rapprochée (agent de protection physique de personnes) et s'inscrit dans l'accroissement des missions confiées aux sociétés de sécurité privée :

Savoir évaluer une menace

Appliquer les techniques professionnelles spécifiques : Déplacement à pied, en voiture, moto / Travail seul, en équipe / Fouille de locaux, véhicules / Incendie

Analyser un comportement suspect, effectuer une interpellation

Gérer une situation conflictuelle, agir en situation de risque aggravé, en situation de risque terroriste

Intervenir en secourisme d'urgence

Maîtriser le cadre légal et réglementaire de l'activité

Connaissance des techniques de filature/contre-filature

Capacité d'adaptation à son environnement

Maîtriser les règles de la confidentialité

Rédiger un compte-rendu et justifier de ses actes

Utiliser les outils et matériels mis à disposition

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de sécurité privée françaises et étrangères agréées pour exécuter des missions de protection rapprochée (TPE,PME).

Toutes les entreprises employant

dans leurs services internes, des personnels destinés à la protection rapprochée des dirigeants (PME, grandes entreprises).

Il s'agit donc essentiellement d'entreprises, de sociétés de protection de personnes, en contact avec différents intervenants publics (police, gendarmerie, pompiers, ...) ou privés (clients, journalistes, sécurité privée...), spécialement autorisées pour l'activité d'agent de protection rapprochée par le CNAPS.

Il peut également s'agir de particulier ayant nécessité de recourir à cette protection, ou de grands groupes, de sociétés plus petites mais ayant des risques nécessitant de protéger ses dirigeants, artistes, personnalités, autorités par un agent ou une équipe d'agent de protection rapprochée.

Ces sociétés et leurs agents sont autorisés à exercer sur la voie publique pour accompagner leur autorité.

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection rapprochée - Agent de protection physique de personnes - Garde du corps

Agent de protection rapprochée seul (accompagnement d'une autorité),

Agent de protection rapprochée en équipe (en appui, à l'épaule, précurseur, recueil, ...)

Agent de protection rapprochée statique (sécurisation de résidences),

Agent de protection rapprochée en conduite sécurisée (véhicule, moto, ...)

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la Sécurité Intérieure Livre VI portant sur les activités de sécurité privée.

Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privées.

Arrêté du 27 juin 2017 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2018 portant cahier des charge applicable à la formation initiale aux activités de sécurité privée.

Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés a été publiée au Journal officiel le 26 mai 2021.

Décret n° 2022-198 du 17 février 2022 fixant le niveau de langue requis au niveau B1 (du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) qui prévoit cette nouvelle pièce justificative dans les dossiers de demande de titre.

Ordonnance n° 2023-374 du 16 mai 2023 relative à la formation aux activités privées de sécurité, publiée au journal officiel du 17 mai 2023.

Décret 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.

Arrêté du 23 octobre 2024 relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                             |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)                                                                |
| Facteurs principaux                 | Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 700 €                                                                     |
| Familles professionnelles (FAP)     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)        |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 24 576                                                                      |
| Jugés difficiles à recruter         | 48 %                                                                        |
| Emplois saisonniers                 | 23 %                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance                               |

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans révolus au début du parcours de formation préalable à la certification ;  
Disposer d'une autorisation préalable attribuée par le CNAPS, ou une carte professionnelle en cours de validité ;  
Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021).  
Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 a fixé le niveau de langue requis au niveau B1 (du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) et prévoit cette nouvelle pièce justificative dans les dossiers de demande de titre. L'arrêté prévoit 5 documents permettant de justifier du niveau de langue. SECOPROTEC se réserve le droit d'effectuer un test de français de niveau B1 ;  
Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle ;  
Aptitude médicale sport de combat, course à pied, marche ;  
Permis de conduire catégorie "B" valide.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir 18 ans révolus avant la date d'examen ;  
Disposer d'une autorisation préalable attribuée par le CNAPS, ou une carte professionnelle en cours de validité ;  
Les ressortissants étrangers (hormis les ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE qui sont des étrangers exemptés de l'obligation de détenir un titre de séjour) ne peuvent demander une autorisation préalable que s'ils sont titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la Loi pour une sécurité globale préservant les libertés, n°2021-646, publiée au JO le 25 mai 2021).  
Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 a fixé le niveau de langue requis au niveau B1 (du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe) et prévoit cette nouvelle pièce justificative dans les dossiers de demande de titre. L'arrêté prévoit 5 documents permettant de justifier du niveau de langue. SECOPROTEC se réserve le droit d'effectuer un test de français de niveau B1 ;  
Détenir une assurance responsabilité civile professionnelle ;  
Aptitude médicale sport de combat, course à pied, marche ;  
Permis de conduire catégorie "B" valide.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de 2 membres au total (en respectant au mieux une parité Homme/Femme) :

Un représentant des salariés, professionnel de la sécurité privée en activité, qui n'est pas intervenu dans la présente formation.

Un représentant des employeurs, professionnel de la sécurité privée en activité, qui n'est pas intervenu dans la présente formation.

Il peut s'agir de personnes ayant 3 ans d'expériences minimum et répondant aux conditions de l'arrêté du 23 octobre 2024, relatif aux conditions matérielles et pédagogiques de la formation aux activités privées de sécurité.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 772 €                                                           |
| Selon la branche        | 7 772 € – 7 934 €                                                 |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 7 772 €                 | Valeur par défaut · 212 branches                                  |
| 7 934 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |

Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 18/12/2025 |
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 18/12/2028 |
| Date de dernière délivrance possible | 18/12/2032 |

Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2024  | 5         | 0        | 100 %            | —            |
| 2023  | 13        | 0        | 77 %             | 38 %         |
| 2022  | 20        | 5        | 100 %            | 36 %         |
| 2021  | 2         | 0        | 100 %            | —            |
| 2020  | 16        | 0        | 86 %             | —            |

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP35550

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
<https://secoprotec.com/formation-agent-de-protection-rapprochee/>

Fiche officielle (France Compétences)  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41788/>

## Où se former

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Formations référencées | 4                 |
| Organismes             | 2                 |
| Régions couvertes      | 2                 |
| Prix indicatif         | 3 190 € – 4 495 € |
| Durée                  | 35 – 156 h        |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 4                 |
| Parcours menés à terme | 0                 |
| Taux d'achèvement      | 0 %               |
| Période                | 05/2026 – 08/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 5                 |
| Montant total engagé     | 20 445 €          |
| Coût moyen par dossier   | 4 089 €           |
| Durée moyenne            | 310 h             |
| Période                  | 04/2026 – 08/2026 |
| France compétences       | 45 %              |
| France Travail           | 42 %              |
| Reste à charge titulaire | 14 %              |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.